

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge



25041056

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

18 -03- 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise: 0420.466.294

Nom

(en entier) ELPRINTA

(en abrégé) /

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Bengalis 5, 7700 Mouscron

Objet de l'acte : Renouvellement des administrateurs et des administrateurs délégués

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 12/02/2025

1/ Renouvellement de la SA K.D.N. INVEST comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide du renouvellement de la SA K.D.N. INVEST, ayant son siège à 8300 Knokke-Heist, Tulpenlaan 11, comme administrateur non statutaire. Renouvellement de son mandat à partir du 12 février 2025.

Pour cette société, Madame Monique Denys, agit en tant que représentante permanente.

Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale ratifie formellement tous les actes posés par la SA K.D.N. INVEST, représentée de manière permanente par Madame Monique Denys, qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre le 27/05/2024 et l'assemblée générale spéciale d'aujourd'hui.

2/ Renouvellement de la SRL KEMAZ comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide du renouvellement de la SRL KEMAZ, ayant son siège à 8510 Kortrijk, Verruestraat(Mar) 39, comme administrateur non statutaire. Renouvellement de son mandat à partir du 27 mai 2024.

Pour cette société, Monsieur Pascal Kemel, agit en tant que représentante permanente.

Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale ratifie formellement tous les actes posés par la SRL KEMAZ, représentée de manière permanente par Monsieur Pascal Kemel, qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre le 27/05/2024 et l'assemblée générale spéciale d'aujourd'hui.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SA TITECA ACCOUNTANCY, personne morale ayant son siège à 8800 Roeselare, Heirweg 198, RPM Département de Gand, Courtrai, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0882.371.584, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Extrait du rapport du conseil d'administration du 12/02/2025

1/ Renouvellement de la SA K.D.N. INVEST comme administrateur délégué

L'organe d'administration prend acte du renouvellement de la SA K.D.N. INVEST, ayant son siège à 8300 Knokke-Heist, Tulpenlaan 11, en tant qu'administrateur délégué. Renouvellement de son mandat à partir du 12 février 2025.

Pour cette société, Madame Monique Denys, agit en tant que représentante permanente.

Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

Dans la mesure nécessaire, le conseil d'administration ratifie formellement tous les actes posés par la SA K.D.N. INVEST, représentée de manière permanente par Madame Monique Denys, qui ont eu lieu entre le 27/05/2024 et la réunion du conseil d'administration d'aujourd'hui.

2/ Renouvellement de la SRL KEMAZ comme administrateur délégué

L'organe d'administration prend acte du renouvellement de la SRL KEMAZ, ayant son siège à 8510 Kortrijk, Verruestraat(Mar) 39, en tant qu'administrateur délégué. Renouvellement de son mandat à partir du 12 février 2025.

Pour cette société, Monsieur Pascal Kemel, agit en tant que représentante permanente.

Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

Dans la mesure nécessaire, le conseil d'administration ratifie formellement tous les actes posés par la SRL KEMAZ, représentée de manière permanente par Monsieur Pascal Kemel, qui ont eu lieu entre le 27/05/2024 et la réunion du conseil d'administration d'aujourd'hui.

Procuration à l'expert-comptable

L'organe d'administration décide également d'accorder une procuration spéciale à la personne suivante pour faire tout ce qui est nécessaire pour rendre publics et publier les présentes décisions des administrateurs dans les Annexes au Moniteur belge :

- Madame Manon De Groote, agissant en tant que mandataire de la NV Titeca Accountancy, ayant son siège à 8800 Roeselare, Heirweg 198, inscrite au RPR de Gand, division Courtrai, sous le numéro d'entreprise 0882.371.584.

Manon De Groote, nommée par la SA TITECA ACCOUNTANCY, signera pour la publication des décisions de ces assemblées

Déposés en même temps : le rapport de l'organe d'administration du 12/02/2025 et le procès-verbal de l'assemblée générale du 12/02/2025.

Pour la société

SA TITECA ACCOUNTANCY, représentée par Manon De Groote, nommé
Mandataire, par procuration spéciale